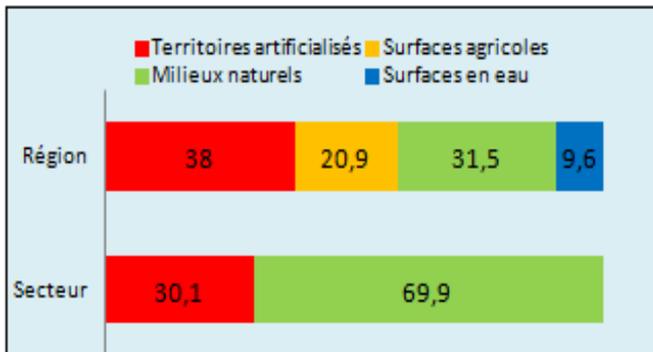


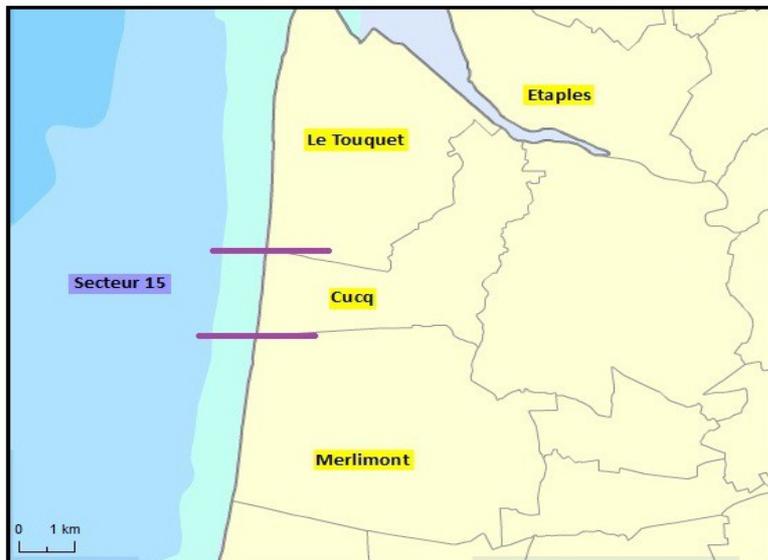
I) Description du secteur

Le secteur s'étend sur le DPM de la commune de Cucq. Il présente une longueur approximative de 2 kms sur lequel il n'existe aucun arrêté officiel de délimitation du DPM

1. Occupation du sol en %: bande des 500 mètres



source : SIGALE 2009 – Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais



Les surfaces du secteur concernent pour près des trois quarts des milieux naturels. Le cœur urbain de Cucq ne se situe pas directement sur le littoral, et seules des infrastructures balnéaires peu étendues y sont présentes. Le reste du secteur étant composé de massifs dunaires.

2. Type de côte / Evolution et protection

Côte sableuse / Le secteur présente une stabilité générale du trait de côte. Un perré en béton protège la façade urbanisée de la commune

3. Protections environnementales

		Présence	Détails sur l'emprise
Inventaires			
ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique		oui	Sur le rivage Sud du secteur. ZNIEFF n°310013725 - « Dunes de Stella-plage » Sur le rivage Nord du secteur. ZNIEFF n°310007277 - « Dunes de Mayville »
Protections			
Natura 2000	SIC Site d'Intérêt Communautaire	-	En bordure du DPM au Nord et au Sud du secteur. Zone n°FR3100481 - « Dunes et marais arrière-littoraux de la plaine maritime picarde » Sur la partie maritime. Zone n°FR3102005 - « Baie de Canche et couloir des trois estuaires »
	SIC Site d'Intérêt Communautaire	-	-
Site inscrit		-	-
Site classé		-	-
Espaces protégés et gérés	CELRL Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres	oui	Parcelles au Sud du secteur en bordure du DPM. Zone n°FR1100439 – « Dunes de Stella-Merlimont »
	PNM Parc Naturel Marin	oui	Sur la partie maritime. « Parc naturel marin ds estuaires picards et de la mer d'Opale »
Protections « LOI LITTORAL »			
Espaces remarquables		oui	Sur la totalité du rivage.
Coupures d'urbanisation		oui	Deux coupures qui englobent la moitié du secteur

4. Sites de baignade et qualité de l'eau

La plage de Cucq – Stella

Qualité de l'eau : 2009/A 2010/A 2011/A 2012/A

Surveillance	Aménagements	Animaux autorisés	Eau potable	Accès p.m.r	Toilettes	Poste de secours

Les récents prélèvements témoignent d'une bonne qualité de l'eau. Les éventuelles sources de pollution proviennent du ruisseau à Tabac et du rejet pluvial du front de mer.

5. Usages sur le DPM en 2012

Usage		Description				Impacts sur l'environnement
		Nombre / Type d'autorisation	Objet de l'occupation	Participants attendus	Véhicules présents	
Manifestations sur le DPM terrestre	sportives	2 dérogations	Enduropale Trail des deux baies	50 000 800	55 4	-
		2 avis	Concours de pêche (3)	NR	NR	
	Festives et de loisirs	2 AOT courte durée	Cerf volant mania Feu d'artifice	3000 3000	NR 1	
Manifestations sur le DPM maritime		1	Voile légère			
Accès plage		-	-			
Services publics		-	-			
Chasse		-	-			
Cabines / chalets		-	-			
Conchyliculture						
Pêche de loisirs	Terrestre (pêche à pied / Filet)	Zone de production n°62.11 : 1:N 2:N 3:B Zone de pose de filets fixes				Faible sur le secteur (affluence selon la saison, non respect des tailles et quotas, captures accidentelle de mammifères marins et oiseaux, perte du filet...)
	Nautique (plaisanciers)	Matériel autorisé : 2 palangres de 30 hameçons, 2 casiers à crustacé, un foëne, un filet trémail de 50 mètres de long et 2 mètres de haut				Faible sur le secteur (pollution de l'eau, non respect des tailles et quotas, dérangement des mammifères marins...)
Promenade		SPPL en cours de régularisation / Aucun problème à signaler				
Tourisme (taux de fonction touristique)		2 à 5				

- **Autres usages importants de signaler**
Une concession de plage : Sur une superficie de 62 500m² dont la date d'échéance est le 31/12/20
- **Occupations sans titre**
RAS

II) Croisement et identification d'enjeux de protection et de gestion du DPM

1) Interactions d'usage

	Pêche à pied	Chasse maritime	Agriculture littorale	Développement urbain littoral	Tourisme littoral	Sentier du littoral	Activités sportives
Conchyliculture	- Pêche à pied interdite à moins de 15 m des parcs	- Impacts sonores des activités conchylicoles (effarouchements) sur les espèces chassées	- Dégradation possible de la qualité des eaux pouvant être engendrées par les activités agricoles	- Concurrence spatiale - Dégradation possible de la qualité des eaux pouvant être engendrées par le développement urbain littoral	- Impacts visuels sur les sites balnéaires - concurrence potentielle en termes d'emprise foncière	- Continuité de la SPPL rendue difficile dans les exploitations	- concurrence potentielle en termes d'emprise foncière - dangers potentiels pour certaines pratiques sportives
	Pêche à pied		- Dégradation possible de la qualité des eaux pouvant être engendrées par les activités agricoles	- Croissance de la pratique de la pêche à pied pouvant impacter la ressource	- Croissance de la fréquentation pouvant impacter la ressource - concurrence entre la pratique professionnelle et la pêche de loisirs		- Risque de collision entre pêcheurs à pied et activités sportives
		Chasse maritime	- Impacts sonores des activités agricoles sur les espèces chassées - Impacts sur les paysages	Croissance de la fréquentation - Impacts sur les paysages - impacts visuels et sonores	- Fréquentation importante des sites - Conflit potentiel entre promeneurs et chasseurs à la botte		- Nuisances sonores des pratiquants - conflit d'usage possible : risques potentiels liés à la pratique des 2 activités sur une même zone
			Agriculture littorale		- Dégradation possible de la qualité des eaux de baignade pouvant être engendrées par les activités agricoles	- Piétinement des usagers sur des terres agricoles	
				Développement urbain littoral	- le tourisme contribue au développement urbain et peut générer de nouveaux équipements balnéaires	- Continuité de la SPPL rendue difficile dans les zones agglomérées	- Croissance du nombre de pratiquants - Concurrence spatiale entre pratiquants
					Tourisme littoral	- Surfréquentation et dégradation du sentier du littoral - Non respect des règles d'utilisation	- Conflits potentiels liés à l'utilisation de l'estran et de la mer
						Sentier du littoral	- Risque de collision entre randonneurs et compétitions sportives
							Activités sportives

2) Risques naturels : submersion marine

PPR littoral du Montreuillois prescrit le 13 septembre 2011

III) Synthèse des principaux enjeux et orientations de gestion

Enjeux	Orientations
-	-